



Besoin de réponses sur une affaire en cours

Par **Mat 55**, le **22/02/2017** à **16:23**

Bonjour je voudrais savoir quel est le montant que je peux demander au tribunal demain suite à une agression dont j'ai été victime avec 3 semaines d'ITT 3 plaques aux visages. Ils étaient 7 sur moi et il y a eu l'intervention des gendarmes et pompiers merci de m'aider car je me retrouve seule sans avocat

Par **Visiteur**, le **22/02/2017** à **23:25**

Bonsoir Une ITT supérieure à 8 jours est classifiée délit! et relève de l'appréciation du tribunal correctionnel (peine de prison de trois ans et amende de 45000 euros). Pour les DI, les juges diminueront le montant s'ils estiment trop élevé, je n'ai pas plus d'idée que vous mais ne pas hésiter à demander un montant conséquent.